

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2184

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 13 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article restreint le bénéfice du suramortissement visant à soutenir l'acquisition de poids lourds et de véhicules utilitaires légers peu polluants et la transformation de ces véhicules à motorisation thermique en véhicules à motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible à hydrogène, aux véhicules affectés à une activité en France.

Dans la mesure où une telle restriction n'est pas conforme au droit européen, il est proposé de la supprimer.